



Conditions du paiement en trois fois sans frais

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les présentes conditions s'appliquent au paiement en trois fois sans frais pour les commandes sur la boutique www.rebelcar.fr et pour toute commande par mail, téléphonique ou par courrier, ou sur

Le Client reçoit les présentes par mail ou par courrier. Par la validation de sa commande par un premier paiement, il reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions, en intégralité, et adhérer à leur contenu.

Pour tous les articles disposant de la mention « Paiement en trois fois sans frais possible » ou éventuellement sur demande, REBELCAR propose le paiement en trois fois sans frais.

« Aucun frais » signifie qu'il n'y a absolument aucun frais facturé pour le paiement en plusieurs mensualités de la commande.

Pour bénéficier du paiement en trois fois sans frais, il suffit au Client de **choisir le mode de règlement par chèque** et d'inscrire la mention « PAIEMENT EN TROIS FOIS SANS FRAIS » dans la rubrique du message au destinataire lors de la validation de sa commande afin de faciliter la prise en compte du paiement en trois fois sans frais. Cette inscription concerne uniquement les commandes sur la boutique virtuelle et n'est pas obligatoire. En cas de commande par mail ou par téléphone, REBELCAR s'occupe de faire figurer cette mention sur le bon de commande.

Le paiement est à effectuer par chèques ou par virements bancaires. Le paiement en trois fois sans frais par virement bancaire est réservé aux clients professionnels.

Le principe est le suivant :

A la validation de la commande, **le Client fait parvenir à REBELCAR en une fois par courrier trois chèques d'un même ou quasi-même montant** dont la somme correspond au total de la commande.

Exemple :

Un collecteur d'échappement : 500,00 €

La participation aux frais de port : 15,00 €

Total : 515,00 € → $515 \div 3 =$ deux chèques de 171,00 € et un chèque de 173,00 €

REBELCAR encaisse le premier chèque dès le Client le souhaite. Le premier encaissement vaut validation de la commande et le ou les articles sont préparés et immédiatement mis en livraison ou en fabrication. Le second et le troisième chèque sont encaissés respectivement un puis deux mois après le premier encaissement. Le paiement est donc échelonné sur 2

Ce document comporte trois pages

mois pleins. Au dernier encaissement, REBELCAR transmet au Client la facture définitive avec la mention « Régulé ».

Dans le cas où un article commandé serait livré avec un délai supplémentaire en raison d'une rupture de stock, ou des délais de fabrication d'un fournisseur, les échéances de paiement restent inchangées. Le Client est préalablement informé afin de savoir s'il souhaite maintenir sa commande.

Le paiement en trois fois sans frais par virement pour les professionnels suit exactement les mêmes principes à la différence que les virements sont déclenchés par le Client. REBELCAR informe le Client par mail entre 3 et 7 jours à l'avance, que le virement doit être effectué.

En cas de désistement, les conditions de retour sont les mêmes que celles indiquées dans nos conditions générales de vente.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises restent la propriété de REBELCAR jusqu'à leur paiement intégral (loi n° 80.335 du 12 mai 1980).

Le transfert de propriété des produits vendus est subordonné au paiement complet du prix à l'échéance par l'acheteur.

Le paiement est réalisé lors de l'encaissement effectif de l'intégralité du prix, la remise d'un chèque ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

Toutefois, le transfert des risques intervient lors de la livraison, l'acheteur supportant à compter de ce moment tous les risques que les produits peuvent courir ou occasionner. Il devra, à la demande de REBELCAR, justifier de la souscription d'une assurance pour couvrir ces risques et du paiement des primes correspondantes.

En cas de non-paiement par l'acheteur, REBELCAR, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par lettre RAR la restitution des produits aux frais et risques de l'acheteur. REBELCAR pourra, unilatéralement et immédiatement faire dresser l'inventaire des produits impayés détenus par l'acheteur.

L'acheteur supporte également les frais des services contentieux ainsi que les frais légaux et judiciaires éventuels. Il est redevable sur les sommes dues d'un intérêt de retard au taux de 15% par an et sur les produits détenus d'une indemnité de dévalorisation égale à 3% du prix TTC des produits par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la restitution.

L'acheteur veillera à ce que l'identification des produits soit toujours possible. En cas de vente à professionnel, les produits en stock sont présumés correspondre aux plus récentes livraisons (règles FIFO) et seront présumés être ceux impayés.

En cas de vente à un professionnel, l'acheteur peut revendre les produits dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise. Toutefois, il perdra cette faculté en cas de

Ce document comporte trois pages

cessation de paiement ou de non-paiement du prix à l'échéance. Il s'engage à communiquer à REBELCAR dans ces 2 cas et à la première demande, les noms et adresses des acheteurs ainsi que le montant du prix restant dû par eux.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions qui lui sont transmises par mail avec indication de pièce jointe à consulter. La validation de la commande avec paiement en trois fois sans frais vaut acceptation sans réserves des présentes conditions et de nos conditions générales de vente disponibles sur

http://www.rebelcar.fr/mag/fr/help_06.php

Retards et problèmes de paiement

Le Client reconnaît être informé **qu'il est interdit d'émettre un chèque sans provision de montant.**

En cas de chèque sans provision, REBELCAR contacte le Client par mail avec copie de l'avis de la banque et un scan du chèque. Le service comptable de REBELCAR contacte aussi le Client par téléphone.

Un délai supplémentaire peut être accordé pour régler le montant par accord commun. A l'issue de ce délai, sans retour de la marchandise selon les conditions prévues par la clause de réserve de propriété ou sans réponse du Client une procédure de recouvrement en justice sera mise en place avec frais à charge intégrale du débiteur.

Un chèque sans provision de montant ne sera restitué pour la levée de l'interdiction bancaire que sous réserve du paiement intégral du montant de la commande et de la participation aux frais administratifs et de renvoi qui est fixée à 5,00 € hors-taxes par chèque. La TVA sur ces frais est de 20%. Ces frais seront reportés sous forme de facture avec la désignation « frais de retard pour le paiement de la commande N° X ». Aucune dérogation ne sera faite sur le paiement de ces pénalités, le cas échéant.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

REBELAR se réserve le droit de refuser un paiement en trois fois sans frais. La possibilité d'un règlement en trois fois sans frais n'est pas garantie systématiquement mais uniquement sur demande. REBELCAR peut être amené à demander au Client une pièce d'identité ou un relevé d'identité bancaire pour la validation du paiement en trois fois sans frais.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au service commercial de REBELCAR.

<http://www.rebelcar.fr/contact.htm>

Les présentes conditions sont établies pour la société REBELCAR, SARL au capital de 5000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS sous le numéro SIRET 793 175 100 00015.